



Vacances de ma fille chez son père

Par **liliflo**, le **31/07/2008** à **10:28**

D'après notre convention de divorce, mon ex-mari doit avoir notre fille à compte de demain, 1er août, et pour 4 semaines.

Habitant loin de chez moi, il se charge de réserver et payer les billets d'avion. Or, à ce jour, il ne m'a toujours pas communiqué les coordonnées du vol de départ, et ce malgré ma dernière demande par mail d'hier.

Que puis-je faire ? s'il ne me donne pas les renseignements nécessaires, serais-je quand même en tort s'il porte plainte contre moi pour non présentation de l'enfant.

Merci de votre aide.

Par **metric38**, le **31/07/2008** à **10:37**

Bonjour,

informez votre juge aux affaires familiales des manquements de votre ex-mari. Cela prouvera votre bonne foi.

Cordialement,

AS

Par **liliflo**, le **31/07/2008** à **10:48**

Merci de votre réponse.

Ayant déménagé courant mars, il me faut donc, j'imagine, prendre contact avec le JAF du tribunal dont je dépends actuellement ?

Comment dois-je m'y prendre ? Téléphoner au tribunal, me déplacer dans la journée (il ne me reste qu'aujourd'hui pour agir) ?

Merci encore.

Par **metric38**, le **31/07/2008** à **10:52**

Malheureusement il est un peu tard pour le saisir s'il ne vous reste qu'un jour...mais rendez-vous sur place avec une lettre recommandée AR attestant que vous n'étiez pas au courant du lieu où amener votre enfant.

Par **BEBEJJ**, le **01/08/2008** à **20:59**

le pere n a pas l obligation de prendre l enfant en temps et en heure. s il vient et que l enfant n est pas la il peut porter plainte pour non presentation d enfant en invoquant sa responsabilite à lui qui est de ne pas être venu chercher l enfant conformément à la convention de divorce.

la personne chez qui réside l enfant a l obligation de presenter l enfant.

après c'est à l'appréciation du juge.